



Réf. Farde e-Assemblées : 2230391

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/03/2019

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (article 88).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS modifiée par la loi du 5 août 1992;

Vu la délibération n° 66 du Conseil de l'Action Sociale du 13/02/2019 adoptant le budget pour l'exercice 2019 du CPAS ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 13/02/2019 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale et au Service public régional de Bruxelles - Bruxelles Pouvoirs locaux, Direction de la tutelle sur les CPAS.

Annexes :

[Budget 2019 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Tableau d'investissement 2019 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Annexes \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Annexes \(suite\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport du groupe technique \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Note de politique générale FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Délibération CPAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)